



# Tecnet GD®

NETTOYANT MATÉRIEL  
POUR PULVÉRISATEUR ET MATÉRIEL AGRICOLE

Nettoyage pulvérisateur  
intérieur - extérieur  
Protection hivernale

LE 1<sup>ER</sup> NETTOYANT EN FORMULATION GRANULÉS  
POUR SÉCURISER VOS APPLICATIONS !



## UNE FORMULATION ORIGINALE

Micro-granulé dispersible formulé avec un traceur permettant de visualiser l'impact du lavage.

## PRATIQUE D'UTILISATION

La mise en suspension est rapide. Grâce à son faible encombrement, vous pouvez amener **Tecnet GD®** au champ et commencer le nettoyage dès la fin du traitement.

## PLUS D'INFOS

[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)

DE SANGOSSE S.A.S.  
CS 10005 - Z.I. Bonnel  
47480 Pont-du-Casse  
Tél. + 33 (0)5 53 69 36 30  
[www.desangosse.fr](http://www.desangosse.fr)



Visualiser les vidéos



Conditionnement  
**Boîte de 500 Gr**

**Laisser agir, brosser si nécessaire** et vidanger ou pulvériser selon les bonnes pratiques agricoles en accord avec la réglementation en vigueur.

### Assurer ensuite le rinçage.

Pour le nettoyage, le lavage et l'épandage des effluents de lavage, se conformer à la législation en vigueur (respect des distances par rapport aux points d'eau sur une aire de récupération aménagée).

## FONCTIONNALITÉS

### Nettoyage intérieur

Tecnet GD® élimine les dépôts de matières actives y compris les plus résistantes (sulfonylurées, hormones, florasulame, soufre, mancozèbe, cuivre...) et les plus dangereuses pour les cultures non ciblées, assurant ainsi la sécurité et le maintien de la qualité de pulvérisation.

### Nettoyage extérieur

Tecnet GD® n'attaque pas les peintures, ni les vernis. Il ne présente aucun risque de corrosion pour les pièces névralgiques du pulvérisateur (filtres, joints, tuyauteries, buses, pompe) ou de l'ensemble du matériel agricole.

### Respect de l'utilisateur et de son environnement

Tecnet GD® ne contient pas de produits ammoniacés ou chlorés. Tecnet GD® ne craint pas le gel et ne présente pas de risque d'éclaboussures lors de sa manipulation.

### Protection hivernale

Tecnet GD® laisse un film protecteur contre la corrosion. Dans ce cas, il ne faut pas rincer le matériel jusqu'à la première réutilisation et le ranger à l'abri.

## DOSES ET CONSEILS D'UTILISATION

	Volume d'eau du nettoyage	Dose Tecnet GD®	Temps de brassage recommandé
NETTOYAGE D'ENTRETIEN	Minimum 100 litres d'eau	100 g/100 litres	10 mn minimum
NETTOYAGE APPROFONDI	Optimum = 10% capacité de l'appareil	100 à 200 g/100 litres en fonction de l'état d'encrassement et de colmatage	15 à 20 mn voire laisser agir une nuit
NETTOYAGE HIVERNAGE	Intérieur : Idem nettoyage approfondi VIDANGER mais NE PAS RINCER		
NETTOYAGE EXTÉRIEUR	1/ Asperger le matériel à l'eau 2/ Pulvériser une solution de Tecnet GD® avec pulvérisateur à dos 3/ Brossage sur les zones les plus sales 4/ Rincer abondamment	30 à 50 g/10 litres	Laisser agir 20 min. minimum voire plus si salissement plus important

TECNET GD® : granulés à base de tripolyphosphate de sodium - © Marque déposée DE SANGOSSE S.A. - P280 porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/du visage, P305+351+338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. P310 appeler immédiatement un CENTRE ANTI-POISON ou un médecin. Pour les usages autorisés, doses, conditions et restrictions d'emploi : se référer à l'étiquette du produit et respecter strictement les préconisations. Avant toute utilisation, assurez-vous que celle-ci est indispensable. Privilégiez chaque fois que possible les méthodes alternatives et les produits présentant le risque le plus faible pour la santé humaine et animale et pour l'environnement, conformément aux principes de la protection intégrée. Consultez <http://agriculture.gouv.fr/ecophyto>, DE SANGOSSE S.A.S, au capital de 9 828 225 Euros - 300 163 896 RCS Agen - N° TVA intracommunautaire : FR 57 300 163 896 - Bonnel - CS10005 - 47480 Pont Du Casse (France) - Tél. : 05 53 69 36 30 - Fax : 05 53 66 30 65 - Agrément n° AQ01561 - Distribution de produits phytopharmaceutiques à usages professionnels, Edition septembre 2022. Annule et remplace toute version précédente. Crédit photo © DE SANGOSSE S.A.S - Istock.

Lésions oculaires catégorie 1.

### Danger

**H318** provoque des lésions oculaires graves.



**PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES ET LES ADJUVANTS AVEC PRÉCAUTION. AVANT TOUTE UTILISATION, LISEZ L'ÉTIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LE PRODUIT.**